

DELIBERATION N° 2001/01-04 - PLAN D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE (PIEAN).

Madame RAVON, rapporteur, rappelle à l'Assemblée, sa décision du 28 avril 1997, relative au PIEAN et à son action visant à favoriser le retour à l'emploi ou à la formation qualifiante des personnes en difficulté.

Elle propose de renouveler l'adhésion de la Ville de LUDRES pour la période 2001 à 2005 au cours de laquelle le PIEAN renforcera ses objectifs opérationnels, à savoir :

1. Des parcours d'insertion dynamiques
2. Le développement local
3. Une intégration dans le monde économique
4. Une contribution à l'efficacité des dispositifs existants.

Pour parvenir à ces objectifs, le PIEAN interviendra sur les axes suivants :

- ♦ Une construction partagée et effective de parcours d'insertion
- ♦ Une amplification des mises en situation de travail
- ♦ Une implication réelle dans le monde économique
- ♦ Un ancrage sur les territoires et le local avec une valorisation du travail de proximité des collectivités dans la prise en charge des personnes en difficulté
- ♦ Une réponse à des besoins économiques
- ♦ Un travail partenarial s'appuyant sur l'existant, notamment les instances du Contrat de Ville
- ♦ Une assistance technique aux opérateurs existants ou potentiels
- ♦ Une contribution aux études et actions territoriales dans le domaine de l'emploi.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de renouveler son adhésion au PIEAN dans les mêmes conditions que sur la période passée (1997/2000)
- d'accepter de participer financièrement au PIEAN et de verser la contribution fixée à 0,30 F par habitant, soit 2 069,10 F.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2001, à l'imputation 6281-90.